

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Portant autorisation temporaire
de pose d'un échafaudage au n°3 rue du Commerce

Le Maire de la Commune de SAINT-SATUR (Cher),

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1,
- La loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- Le Code de la Route et notamment ses articles L 411-1, R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411-21-1, R 411.25 à R 411.28 et R 417-10,
- La demande d'arrêté, en date du 03 avril 2024, reçus de l'EURL BILLEBAULT, domiciliée, 1 rue Jolin 58440 LA CELLE-SUR-LOIRE,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers de l'EURL BILLEBAULT pendant les travaux de réfection de façade, du bâtiment situé 3 rue du Commerce,

ARRETE

Article 1 : Du lundi 15 avril 2024 au vendredi 31 mai 2024, un échafaudage sera installé au pied de la façade du bâtiment de Monsieur Olivier LOPEZ, située au n°3 rue du Commerce.
Les modalités d'installation de l'échafaudage et de sa signalisation devront garantir la sécurité des usagers de la route et des piétons.

Article 2 : Du lundi 15 avril 2024 au vendredi 31 mai 2024, le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 : Les dispositifs de signalisation nécessaires au balisage du chantier seront mis en place, par l'EURL BILLEBAULT, conformément aux dispositions de la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de SANCERRE,
- Monsieur l'Agent de Police Municipale de SAINT-SATUR,
- Monsieur le Directeur de l'EURL BILLEBAULT,

Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-SATUR, le 03 avril 2024

Christian DELESGUES
Maire de SAINT-SATUR

